

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le
03/07/2024 - 8840 - 2018 B 02967 - 844 651 323 - AANO Cédric

AANO CEDRIC

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 20 Cours Saleya
06300 NICE
RCS NICE 844 651 323

28/07/24

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 10h00.

Les associés de la Société AANO CEDRIC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nice sous le N° 844 651 323, se sont réunis au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur DELABASSE David, associé gérant.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur DELABASSE David	40 parts
Monsieur ROCHER Serge	60 parts
Soit au total	100 parts
Sur les 100 parts composant le capital social	

Le président déclare par conséquent que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Non rémunération du gérant Monsieur DELABASSE David ;
- Pouvoirs.

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle qu'aucune rémunération n'a été allouée au gérant Monsieur DELABASSE David, pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice 2022 du 12 mai 2022 au 31 décembre 2022.

L'assemblée générale rappelle qu'aucune rémunération n'a été allouée au gérant Monsieur DELABASSE David, pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice 2023 du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cependant, il a droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation et de tous autres frais engagés pour l'intérêt de la société sur présentation de justificatifs.

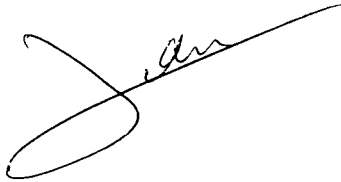
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur d'un original ou d'une photocopie certifiée conforme afin d'effectuer toutes les formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DELABASSE David

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'L' that are interconnected, with a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur ROCHER Serge

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, somewhat abstract shape, ending with a long horizontal stroke.